



Les Mesneux

JANVIER 2014

Numéro 53

Événements :

- Vendredi 24 janvier : assemblée générale du Comité des fêtes.
- Dimanche 26 janvier : messe de la Saint Vincent
- Dimanche 23 mars : municipales 1^{er} tour
- Dimanche 30 mars : municipales 2^{ème} tour
- Samedi 12 avril : théâtre

Au sommaire :

Le mot du Maire, suite	2
Le président jette l'éponge	2
La place	3
La marche des élus	3
Arrêt sur images	3-4
Conseils municipaux	5-6
Municipales 2014	7
Info SYCOMORE	8
Distribution sacs de tri	8
Carte Nationale d'identité	8
Événements	8
État civil	8

Anny DESSOY

L'équipe municipale

Le mot du Maire

Le mois de janvier est pour moi l'occasion d'adresser, à chacune et à chacun d'entre vous, au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année : vœux de bonne santé et d'épanouissement personnel pour vous-même, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

Au cours de l'année 2013, 17 nouvelles familles ont fait le choix de venir s'installer dans notre commune ; je leur souhaite la bienvenue et j'espère qu'ils trouveront dans notre village la qualité de vie qu'ils attendent.

L'année 2013 a été l'année de la mise en place des nouvelles intercommunalités : le nouveau schéma pour notre Communauté de communes Champagne Vesle a vu le départ de la commune de Champigny et l'arrivée des communes de Bouleuse, Chenay et Courtagnon au 1^{er} janvier 2013.

La réforme des collectivités territoriales se poursuit avec la parution de la carte des nouveaux cantons. Le nombre des cantons a été divisé par deux et le périmètre correspond à des secteurs d'intercommunalités. Le canton de Ville en Tardenois n'existe plus et notre commune fait désormais partie du 7^{ème} canton, dont le bureau centralisateur est la commune de Fismes.

Les collectivités subissent également la rigueur budgétaire ; les dotations de l'État diminuent, les subventions s'amenuisent alors que les obligations et les contraintes augmentent. Je pense notamment à la réforme des rythmes scolaires qui doit être mise en place à la prochaine rentrée.

La présentation des vœux est aussi l'occasion de faire un bilan rétrospectif de nos actions réalisées l'an passé et qui peut se résumer en un mot : « travaux ».

L'aménagement de la traversée du village :

Aujourd'hui les gros travaux sont terminés ; il reste encore des aménagements à réaliser : les candélabres dans la 2^{ème} partie de la rue de Reims, l'installation de la fontaine sur la place, des finitions de pavés... Les plantations ont été réalisées et je pense qu'au printemps la nouvelle place dévoilera un tout autre cachet.

Je voudrais sincèrement remercier l'ensemble des habitants, et plus particulièrement les riverains, pour leur patience et leur compréhension face à la gêne occasionnée durant près de 4 ans de travaux, alors qu'initialement la durée était envisagée sur 3 ans.

Pour répondre aux exigences imposées par la loi, principalement l'obligation de réaliser un cheminement piéton d'une largeur d'1,40 m, nous avons décidé, avec le Conseil Général, de modifier le sens de circulation, de créer des zones 30 et même une zone 20 sur la place, de mettre en place des ralentisseurs et des emplacements de stationnement alternés. Ces aménagements n'ont pas été mis en place pour gêner le passage des engins agricoles, bien au contraire, mais uniquement pour obliger l'automobiliste à ralentir.

Ce n'est pas gagné !

Le mot du Maire, suite

Le bâtiment communal :

Sa construction est terminée depuis le mois d'avril mais il n'est toujours pas opérationnel. En effet, si les parties garage et stockage sont fonctionnelles et utilisées, une fuite sur une canalisation d'eau a endommagé les murs de l'espace vie (bureau, sanitaires, entrée...).

Le remplacement des luminaires de type « boule » :

Ils sont équipés de lampes à vapeur de mercure très énergivores ; la loi prévoit leur retrait en avril 2015. Grâce à la subvention de l'ADEME et à la subvention au titre de la DETR nous procéderons dès le mois de février au remplacement de 60 points lumineux sur les 121 existants.

La 2^{ème} zone d'activité devrait démarrer prochainement car la Chambre de Commerce et d'Industrie a réalisé les acquisitions foncières, les fouilles archéologiques sont terminées et le projet d'implantation est pratiquement finalisé.

La période des vœux est aussi le moment de témoigner ma reconnaissance aux acteurs de la vie communale et j'en profite pour remercier le personnel communal qui, chaque jour, effectue son travail au mieux des intérêts de l'ensemble de la population ainsi que le personnel enseignant et périscolaire qui, cette année, prend en charge 161 enfants sur le regroupement.

Mes remerciements vont également à toutes celles et à tous ceux qui participent activement à la vie du village, les associations qui par leur dynamisme et leur efficacité donnent à notre village un véritable rayonnement.

Un grand merci, également, à tous les bénévoles, qui donnent beaucoup de leur temps, qui œuvrent souvent dans l'ombre. Que chacun trouve, aujourd'hui, un témoignage de gratitude de l'ensemble du conseil municipal pour tout ce travail accompli.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

Le Président de l'association la C.L.E.F.* jette l'éponge !

Les quelques bénévoles et habitants du village, qui œuvrent toute l'année depuis 6 ans maintenant, donnent de leur temps pour embellir notre cadre de vie en réalisant la création, la plantation et l'entretien des espaces publics fleuris.

Mais depuis de nombreux mois l'ardeur et le courage qui les animent sont sérieusement mis à l'épreuve ; *car depuis trop longtemps le début des interventions dans les massifs et espaces fleuris du village consiste déjà à ôter les nombreuses déjections canines laissées là par des maîtres peu scrupuleux.*

Devant le manque de respect du travail accompli, l'atteinte aux conditions élémentaires d'hygiène et un constat qui vient à l'encontre du but recherché par la CLEF, le président cesse son activité au sein de l'association.



Dans un massif qui attend le printemps,
INSUPPORTABLE !

Rappel de la loi

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

La notion d'animal errant ou en état de divagation

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Les **déjections canines**, effectuées sur la voie publique et non ramassées par le maître de l'animal, sont verbalisables d'une contravention de 2^{ème} classe** soit :

un timbre amende de 35 €.

**article R48-1/3 alinéa Code Pénal

* C.L.E.F. : **Commission Locale pour l'Embellissement et le Fleurissement**

Éclairage de la place : suite et fin sont attendues

"Les gros travaux d'aménagement de la traversée du village sont terminés. Au printemps la nouvelle place dévoilera un tout autre cachet" (AD).

Dans les prochaines semaines l'éclairage de la place (de la mairie jusqu'au début de la rue d'Entre Deux Villes) présentera son aspect final.

Suite à une erreur du constructeur, les luminaires de la place, qui diffusent actuellement une lumière « froide », seront transformés sur site et à sa charge de façon à obtenir un éclairage plus chaleureux (intervention mineure).

D'autre part, les projecteurs « encastrés de sol » vont être mis en place ; le soir venu, ils contribueront à la mise en valeur des jardinières de pierre, des végétaux, du bassin de la fontaine, des jeux d'eau et des deux piliers de la grille menant à l'entrée sud de l'église.

Enfin deux luminaires de même esthétique que ceux de la place seront disposés sur le mur de la salle polyvalente et éclaireront la rue de l'Église.



La marche des élus

Pour la première fois de son histoire, notre commune de Les Mesneux organisera **la Marche des Élus**. Cette 41^{ème} édition aura lieu le **jeudi 29 mai 2014**.

Ce grand rassemblement, où se retrouvent de nombreux marcheurs (1613 en 2013 à Courcelles-Sapicourt), nécessite une organisation rigoureuse. Aussi, des réunions de préparation ont d'ores et déjà été mises en place. Les diverses tâches à effectuer avant cette grande journée sont réparties entre cinq commissions : animation, finances et coordination, médias et sponsors, parcours, sécurité.

Quelques personnes volontaires se sont déjà attelées à la tâche et ont posé les bases de l'organisation.

Mais cette journée exceptionnelle nécessite la mobilisation exceptionnelle de nombreux bénévoles !

Chacun peut jouer un rôle, selon ses goûts, ses compétences et bien sûr sa disponibilité. Et cela, soit dès maintenant au sein d'une des commissions, soit en mai pendant la semaine de la manifestation, voire uniquement le jour même.

Nous avons besoin de vous. N'hésitez plus ! Nous vous attendons.

*(Contacter Jeannine Deville : michel.deville4@orange.fr, 06 33 49 63 94,
ou Bernard Caillat : 3, rue Emile Brûlé, 03 26 86 11 15).*

L'équipe d'organisation

Les événements dans la commune, arrêt sur images



Cérémonie du 11 novembre



Repas des aînés



Trail Hivernal des Noctambules

EN CHIFFRES

- 17,5 km : longueur du parcours
- 500 mètres de dénivelé positif
- 499 coureurs
- 1h16min58s, 1^{er} masculin : Stéphane Renaut
- 1h37min20s, 1^{ère} féminine : Aurélie Grelle
- 3730 €, bénéfice remis à la Banque alimentaire
- Une dizaine : les participants des Mesneux



Belle performance, la place de la Mairie a accueilli quelque 500 coureurs



Clip vidéo sur <http://youtu.be/Xco1NWVpMcs>

Espace de Noël



Conseils municipaux, suite

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus en Mairie

Résumé du compte-rendu du Conseil municipal du 7 octobre 2013

► Délibérations 2013 :

- n° 32 : projet de regroupement scolaire concentré ;
- n° 33 : construction de l'Atelier Municipal/Autorisation donnée au Maire d'ester en justice dans le cadre d'un référé ;
- n° 34 : annulation de la Convention d'occupation de la Salle de réunion du bâtiment « La Croisette » par l'Union Photographique Rémoise ;
- n° 35 : ouvertures de crédits et Virements de crédits. Décisions modificatives n°1/13 et n° 2/13.

► Entretien du réseau d'éclairage public :

Proposition de l'entreprise D.R.T.P. d'un contrat d'entretien du réseau d'éclairage public.

Le S.I.E.M. (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Marne) propose de son côté de prendre la compétence optionnelle Eclairage public ; un audit technique a été demandé.

Le Conseil Municipal a souhaité attendre l'achèvement des travaux d'aménagement du village et la mise en service de tous les points lumineux pour prendre une décision.

► Remplacement des candélabres de type « boule » (équipés de lampes à vapeur de mercure) :

Nous commencerons par le remplacement de 65 candélabres (sur 120) par des luminaires économes en énergie ; l'ADEME nous accorde une aide forfaitaire de 360 € par point lumineux rénové et nous avons obtenu une subvention de 40 % au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Résumé du compte-rendu du Conseil municipal du 4 novembre 2013

► Délibérations 2013 :

- n° 36 : approbation des statuts du SIEM.

► Réforme des rythmes scolaires :

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de notre circonscription ne souhaite pas donner un avis favorable à la proposition du Conseil d'Ecole (deux journées de 4 heures et demie et deux journées de 6 heures, trois heures le mercredi matin), car les enfants n'auraient pas de journées régulières et la loi prévoit un maximum de 5 h 30 de classe par jour.

Une réunion de concertation est prévue le vendredi 8 novembre 2013.

► Bâtiment communal :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'instant aucun référé n'a été déposé. Deux réunions de chantier se sont succédé, deux fuites ont été localisées. L'entreprise de plomberie s'engage à réparer rapidement la fuite dans le bâtiment. La fuite qui semblait venir de l'extérieur, provenait en fait du chauffe-eau. Une expertise sera effectuée pour vérifier la conformité des travaux de réfection engagés et déterminer la responsabilité des entreprises pour la réhabilitation du bâtiment endommagé par les fuites.

► Marche des Elus 2014 :

1^{ère} réunion d'organisation le 11/10/2013 : création d'un document d'information (MARCH'INFOS) ; cinq commissions ont été créées. Un appel a été à nouveau lancé à toutes les bonnes volontés pour s'inscrire dans les différentes commissions. Prochaine réunion le 7 novembre.

Conseils municipaux

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus en Mairie

► Organisation du Trail Nocturne du 21/12/2013 :

Une réunion a eu lieu le 30/10/2013 entre les organisateurs et la municipalité. 450 participants sont attendus ; pendant la manifestation la place sera donc fermée à la circulation.

Les bénéficiaires de cette manifestation seront reversés à la banque alimentaire de la Marne.

La participation financière communale est d'environ 250 € (fourniture de boissons chaudes à l'arrivée).

► Questions diverses :

- Projet de lotissement « Les Forges ». La convention relative aux travaux d'aménagement du giratoire n'a toujours pas été signée par la Société M & A Immobilier qui la conteste et qui propose de formaliser le projet dans un PUP (Projet Urbain Partenarial).

Le Maire et le Conseil Général se renseigneront sur ce sujet mais il a été acté que le montant de la participation de la commune et celle du Conseil Général resteront identiques à celles prévues dans le cadre des travaux. Le lotisseur ayant accepté des devis pour des travaux supplémentaires, il en réglera les factures.

- Les arbres de la place ont été commandés. Ils seront plantés d'ici 15 jours.

- Un arrêté a été pris pour interdire le stationnement des gens du voyage sur le territoire communal.

- Autorisation a été donnée à la Section Football de l'A.S.C. Les Mesneux d'utiliser la salle de réunion de la Croisette comme vestiaire. Un trousseau de clés a été remis à M. PARSZISZ Lionel, responsable de la section au sein du C.A. de l'A.S.C. Les Mesneux.

- Constat de nombreux dégâts au terrain de tennis et de tags de plus en plus fréquents sur les espaces publics.

Résumé du compte-rendu du Conseil municipal du 9 décembre 2013

► Délibérations 2013 :

- n° 37 : souscription au contrat groupe d'assurance statutaire signé entre le Centre de Gestion de la Marne et CNP Assurances.

- n° 38 : rénovation de l'éclairage public/Remplacement des points lumineux/Choix de l'Entreprise

► Rapport annuel 2012 sur le Service Public de l'Eau Potable :

Présentation du rapport annuel 2012 établi par Véolia concernant la distribution de l'eau potable.

Ont été abordés en particulier : la bonne qualité de l'eau distribuée ; le remplacement des derniers branchements en plomb ; le prix de l'eau en baisse (5,81 €/m³ au 1^{er} janvier 2013 pour une consommation de 120 m³ par an, distribution, assainissement et redevances diverses, au lieu de 5,98 € au 1^{er} janvier 2012).

► Bilan financier 2013 (arrêté à la date du 03/12/2013) :

Construction du bâtiment communal : l'essentiel des dépenses a été réglé ; le solde des subventions octroyées par l'Etat et le Département est attendu.

► Diagnostic du territoire de la C.C.C.V. :

Le constat fait par le bureau d'études GEOGRAM est que la CCCV est composée de 2 bourgs principaux (Muizon et Gueux), d'un bourg secondaire, les Mesneux, et de 30 villages de moins de 600 habitants.

L'offre de logements et le développement économique se situent principalement sur ces 3 bourgs et sur Pargny-lès-Reims (équipements sanitaires et sociaux).

L'objectif de ce diagnostic est de définir les grands enjeux et de dégager les perspectives d'évolution.

L'étude définitive sera terminée et rendue à la CCCV le 13 février 2014.

► Questions diverses :

- Point sur les travaux de la place.

- Un expert s'est rendu au bâtiment communal.

- Le terrain communal de la rue des Bavolets sera complètement remis en état avant la fin des travaux.

- Le parking derrière l'école est terminé. La commune procédera au remplacement du grillage.

Municipales 2014

Les nouvelles règles dans les communes de moins de 1 000 habitants

Les **23 et 30 mars 2014**,

vous élirez vos conseillers municipaux.

Ceux-ci désigneront ensuite le maire et les adjoints de votre commune.

Attention, une récente loi a modifié vos pratiques !

Vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote à la date du scrutin ? Pensez à la procuration de vote.

Deux changements pour vous

1. Votez pour un candidat déclaré !

Désormais, vous ne pouvez voter que pour une personne ayant, préalablement aux élections, fait acte de candidature en préfecture.

Pour votre parfaite information, le nom des candidats sera affiché à l'intérieur du bureau de vote.

*Inscrire un autre nom est donc stérile !
En effet, cette personne ne se verrait attribuer aucune voix...*

2. Vos papiers s'il vous plaît !

Pour exercer votre droit de vote, vous devez obligatoirement présenter, en plus de votre carte électorale, un titre d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire... Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité ou du passeport qui peuvent être périmés).

Pour que votre vote compte...

Dans le bureau de vote, vous pourrez être en présence de deux types de bulletins de vote :

- des bulletins comprenant un seul nom,
- des bulletins comprenant une liste de noms.

1. Vous conservez la possibilité de panacher le ou les bulletins de vote.

Ainsi, vous pourrez :

- rayer des noms de candidats présents sur un bulletin ou en modifier l'ordre de présentation,
- choisir des candidats inscrits sur d'autres listes et les ajouter sur un bulletin,
- déposer dans l'urne un bulletin comprenant plus ou moins de sièges à pourvoir,
- déposer dans l'urne une enveloppe comprenant plusieurs bulletins différents.

Conseil :

Inscrivez sur le ou les bulletins de votes des noms dont le nombre est au maximum égal au nombre de conseillers à élire !

Le nombre de conseillers à élire sera également affiché à l'intérieur du bureau de vote.

2. Gare aux signes de reconnaissance !

Tout signe de reconnaissance entraînera la nullité du vote !

Vous devez absolument proscrire : apposition de signes

divers, utilisation d'encre différentes ou fluorescentes, pliage spécifique, froissement...

Le mode de scrutin

- **1 nom = 1 voix** : les suffrages sont désormais décomptés par candidat et non par liste,
- un candidat sera élu dès le premier tour :
 - s'il obtient plus de 50 % des voix = **MAJORITÉ ABSOLUE**
 - et si au moins ¼ des personnes inscrites sur la liste électorale a voté pour lui.
- en cas de second tour, ce sont les candidats qui recueilleront le plus de voix et ce, quel que soit le nombre de votants qui seront élus = **MAJORITÉ RELATIVE**.

C'est ce qu'on appelle un scrutin majoritaire plurinominal à deux tours...

Élections des conseillers communautaires

Les conseillers communautaires sont les représentants de la commune au sein de votre communauté de communes ou d'agglomération.

À l'issue de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, les élus seront classés dans "**l'ordre du tableau**" avec en tête : le maire, puis les adjoints et enfin les conseillers municipaux. En effet, **les conseillers communautaires seront, pour la première fois, les membres du conseil municipal dans "l'ordre du tableau"**, c'est-à-dire, le maire et, en fonction du nombre de sièges dont dispose la commune au sein de la communauté, **le 1^{er} adjoint, le 2^{ème} adjoint, et ainsi de suite...**

Un préalable indispensable : l'inscription sur liste électorale !

*Pour pouvoir voter lors des municipales 2014, il est indispensable que vous soyez inscrits sur la liste électorale de votre commune.
Pour les jeunes de 18 ans, si les formalités de recensement sont accomplies, l'inscription est automatique.*

(Reproduction autorisée)

La lettre

du Maire de la Marne
Décembre 2013

La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :
03 26 36 55 98

TÉLÉCOPIE :
03 26 50 20 90

Réception du public :
Lundi - jeudi : 14 - 18h30
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

Agence Postale :

Place de la Mairie
03 26 82 89 53

Des informations
ponctuelles se
trouvent sur le site de
la commune.

Adresse du site :
<http://www.lesmesneux.fr>

Autres adresses utiles :
asclesmesneux.free.fr
www.sycomore51.fr
www.cc-champagne-vesle.fr

Info SYCOMORE

A compter du 1^{er} janvier 2014, **les sacs de tri ne seront plus acceptés dans les déchèteries du Sycomore**. Ils doivent être déposés devant les habitations la veille au soir des jours de collecte.

Distribution des sacs de tri

La distribution des sacs de tri pour cette année aura lieu :

- mardi 21 janvier de 16h30 à 19 h,
- mercredi 22 janvier de 16h30 à 19 h,
- samedi 25 janvier de 10 h à 12 h.

Carte nationale d'identité

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées des personnes mineures. Elles seront valables 10 ans à partir de la date de délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Événements

Vendredi 24 janvier à 19h30 : assemblée générale du Comité des fêtes

Dimanche 26 janvier à 10h30 : messe de la Saint Vincent ; un vin d'honneur offert par les vignerons suivra cette célébration

Dimanche 23 mars : élections municipales 1^{er} tour de 8h00 à 18h00

Dimanche 30 mars : élections municipales 2^{ème} tour de 8h00 à 18h00

Samedi 12 avril : soirée théâtre organisée par le Comité des fêtes

État civil

Naissances : Sasha CARLIER-GAILLARD, le 4 janvier 2013 (rectificatif)
Antoine BERRUER, le 6 octobre 2013
Angela TOUPANCE, le 6 décembre 2013
Maréva TOUPANCE, le 6 décembre 2013
Jeanne SKOWRON, le 22 décembre 2013

Décès : Mauricette BOUREAU née SORET, le 31 décembre 2013.